

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **14 décembre 2021** à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1580, chemin du Fer-à-Cheval et en vidéoconférence, par le biais de Facebook Live. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050;
- lors de la parole au public, à l'hôtel de ville.

Les interventions des citoyens seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

DEMANDE N° 21-15 : 1700, chemin du Fer-à-Cheval – Zone M-244

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La présence, en marge fixe sur rue, d'un escalier donnant accès au sous-sol qui n'est pas aménagé en paliers, tel que le requiert l'article 4.3.3.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'implantation d'un bâtiment secondaire (édicule) à 4,5 mètres de la limite avant du site, plutôt qu'à un minimum de 5 mètres, tel que précisé à la grille des usages et des normes de la zone M-244 du *Règlement de zonage 1101*;
- Un nombre total de quatre entrées charretières donnant accès au site alors qu'un maximum de trois entrées est autorisé pour un lot donnant sur une voie de circulation dont la largeur est supérieure à 150 mètres, tel que le précise l'article 5.6.5.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- Une allée d'accès d'une largeur de 17 mètres, plutôt que d'un maximum de 10 mètres, tel que prescrit aux articles 4.6.7.2 et 5.6.4.3 (tableau 5.11) du *Règlement de zonage 1101*;
- L'implantation de quatre cases de stationnement à moins de 3 mètres de la ligne avant du terrain tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 256 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-17 : 31, montée des Quarante-Deux – Zone A-904

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une marge latérale droite minimale de 1 mètre, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-904.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 475 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-18 : 128, rue Bénard – Zone A-806

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation de bâtiments jumelés, soit le 128 par rapport au 132, de la rue Bénard, présentant une marge latérale de 3,96 mètres par rapport au mur latéral du bâtiment voisin, plutôt que 4 mètres, tel que prévu entre deux bâtiments principaux à l'article 10.11.2.4 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 382 988 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-19 : 1425, montée Sainte-Julie – Zone A-712

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 13 cases de stationnement plutôt que 14, tel qu'établi par le biais du calcul prévu au tableau 5.6 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 881 026 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 novembre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

(s) Alexandrine Gemme

Alexandrine Gemme
Notaire